

**Présentation de l'activité des services de l'Etat en 2012
devant le Conseil général du Nord
par Dominique Bur, préfet du Nord
13 novembre 2013**

Monsieur le Président du Conseil général,

Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents,

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Monsieur le Président, vous m'avez convié à présenter devant l'assemblée départementale le rapport d'activité des services de l'Etat pour 2012 et à répondre à vos questions. Je vous en remercie. Je suis heureux de me prêter à cet exercice prévu par la loi du 2 mars 1982, assisté de mes collègues du corps préfectoral et des directeurs et chefs de service de l'Etat .

Compte tenu de la date avancée et de l'actualité et avec votre accord, Monsieur le Président, cet échange est l'occasion pour faire le point devant vous sur les grands chantiers de l'Etat dans le département et d'évoquer quelques-unes des échéances significatives qui se présentent devant nous.

Durant l'année 2013 comme en 2012, les services de l'Etat sont avant tout **mobilisés pour faire face à la crise économique et soutenir la reprise encore fragile qui s'amorce**. La priorité du gouvernement, vous le savez, c'est le développement économique et l'emploi.

Représentants des territoires, vous êtes en première ligne pour répondre aux attentes grandissantes de nos concitoyens. Je sais que la tâche est lourde. Pour autant, il me semble qu'il y a des raisons de regarder l'avenir avec confiance ; je voudrais aussi les partager avec vous.

1. Soutenir la sortie de crise

La France est sortie d'une situation de récession au 2^e trimestre 2013. C'est un mouvement de l'Europe tout entière. Il doit encore être conforté, mais marque la fin d'une longue période de recul du PIB en Europe. Le Nord-Pas-de-Calais doit s'appuyer sur ses atouts, nombreux, pour profiter du retour attendu de la croissance.

Jusqu'ici, Le Nord-Pas-de-Calais, 4^e région exportatrice française, dont l'économie est largement tournée vers l'Europe du nord-ouest, a largement subi le ralentissement de

l'activité européenne. Dans cet environnement dégradé, **l'année 2012 a été difficile pour le département du Nord** : 7 400 emplois ont été détruits dans le secteur marchand. Le BTP, le textile et, bien sûr, l'emploi intérimaire sont les secteurs les plus touchés. Certains territoires ont connu de lourdes pertes : Valenciennes, Maubeuge et Roubaix-Tourcoing. 31 plans de sauvegarde pour l'emploi (PSE) ont été signés touchant 1 560 salariés.

Le cap des 230 000 demandeurs d'emploi a été dépassé en fin d'année 2012 et 17 000 demandeurs d'emploi ont été enregistrés en plus sur un an. Parallèlement, 1,6 million d'heures de chômage partiel ont été consommées, pour une dépense de 8 millions d'euros, afin de sauvegarder l'emploi de 19 400 salariés.

Le taux de chômage dans la région est élevé - 13,8 % au 2^e trimestre 2013 à l'échelle de la région et marque le territoire et les hommes.

Mais je voudrais signaler aussi de belles réussites :

Amazon a ouvert son quatrième centre national de distribution à Lauwin-Planque, dans le Douaisis, grâce à un partenariat local efficace. Le site devrait employer 2 500 salariés fin 2015. Dans un territoire dont le taux de chômage est proche des 16 %, il s'agit d'une opportunité formidable ;

Le chantier du **terminal méthanier de Dunkerque**, le 2^e plus grand projet industriel de France, se poursuit dans d'excellentes conditions ; le choix de Dunkerque est une illustration claire des atouts que présente pour le département sa situation frontalière, au cœur de l'Europe du Nord-Ouest. Cette position est encore confortée par la décision prise récemment par **Arcelor Mittal** d'investir 92 millions pour rénover l'un des trois hauts fourneaux que possède la société à Dunkerque. C'est une excellente nouvelle pour le site et pour l'emploi ;

L'Institut de Recherche Technologique Railénium est né le 26 octobre 2012 par décret. Avec un budget de 42 millions d'euros sur les trois premières années, ce programme contribuera au développement d'une infrastructure ferroviaire durable, plus performante, plus sûre et plus intelligente.

Tout récemment encore - l'été dernier - **IBM** a installé à un nouveau centre de services dans le Nord, dans Euratechnologies, avec 700 emplois à terme.

Je voudrais évoquer aussi des **éléments d'optimisme pour l'avenir**. Ils nous ont été signalés par la Banque de France et l'URSSAF dans le comité de financement de l'économie

que je réunis régulièrement à la préfecture. Les services de la Banque de France font un suivi fin des comportements des entreprises vis-à-vis du crédit et de l'investissement. Il ressort des dernières données que si le Nord-Pas-de-Calais réagit dans l'ensemble avec un certain retard à l'amorce de reprise économique, un certain nombre des grandes entreprises renouent avec les investissements, en recourant davantage aux financements sur les marchés. Leurs anticipations sont plus positives, c'est bon signe. De la même façon, d'après les indicateurs économiques de l'URSSAF, si les effectifs salariés privés baissent toujours au 2^e trimestre 2013, les intentions d'embauche sont remontées de 2 à 3 % au cours de la même période : en août 2013, elles étaient de 4% supérieures à celles du mois d'août 2012. Là encore, ce sont des éléments d'anticipation positifs. Cela signifie le retour progressif de la confiance dans l'avenir, qui est un moteur fondamental du dynamisme économique.

Il y a là tout le **paradoxe du département du Nord**, que vous connaissez bien. Son économie connaît une mutation profonde, passant de l'industrie de technologie moyenne inférieure à l'industrie de haute technologie, des activités de services à faible intensité en connaissance aux activités high-tech. Ces mutations qui s'étalent sur des années entraînent inéluctablement des phases de transition professionnelle pour les salariés. Mais elles permettront le développement futur de ce territoire, sur des bases nouvelles.

2. Le combat pour l'emploi

Le rôle de l'État, c'est de soutenir ce mouvement et la première des priorités, c'est l'emploi, nous le savons. Le Nord-Pas-de-Calais connaît un chômage sensiblement supérieur aux chiffres nationaux, mais notre région est aussi la troisième région créatrice d'emploi (hors Ile-De-France) en 2012.

Le rôle de l'Etat, c'est d'accompagner les actifs dans leur parcours professionnel, notamment lors de ces périodes de transition, au cours desquelles les fragilités se font jour. C'est aussi de garantir aux jeunes une insertion durable dans le monde du travail tel qu'il se recompose, en lien avec leurs aspirations. Je n'ai pas besoin de vous rappeler que dans le département du Nord, un jeune actif sur trois est au chômage (contre un sur quatre en France). Cette situation de rejet du marché de l'emploi est d'autant plus intense que le jeune n'est pas diplômé. C'est un combat et le Département y tient sa part.

Le Nord-Pas-de-Calais est la région où l'intensité des politiques d'emploi et de formation professionnelle nationales mises en œuvre est la plus forte de France. Les dépenses engagées par l'Etat et le FSE dans ce domaines sont considérables : **890 millions d'euros**

en 2012, soit 8,4 % des dépenses de France métropolitaine (pour 6,1 % de la population active). Ces préoccupations rejoignent les priorités fixées par les chefs d'Etat et de gouvernements européens en matière de chômage depuis cette semaine.

En 2012, dans le département du Nord, **plus de 32 000 contrats aidés** ont été créés, soit 7 % des contrats aidés de France métropolitaine : **le Nord est le 1^{er} département de France**. Vous êtes partie prenante de cette politique : parmi les 10 300 contrats aidés qui ont concerné les bénéficiaires du RSA, vous en avez cofinancé 3200 dans le secteur non marchand, notamment dans les ateliers et les chantiers d'insertion.

Parallèlement, 49 000 **entrées en formation** ont été mises en œuvre pour les demandeurs d'emploi du département. 4 400 salariés pour motif économique ont pu bénéficier du **contrat de sécurisation professionnelle**, qui leur garantit une indemnisation de 80 % du salaire brut antérieur pendant 12 mois et facilite un retour durable à l'emploi par une formation qualifiante ou une reconversion professionnelle.

En 2013, le niveau du chômage a imposé une réponse plus forte encore. Malgré la contrainte qui pèse sur les finances publiques, l'Etat a engagé **d'importantes réformes de structure**, comme le pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi ou la loi sur la sécurisation de l'emploi. Il a aussi **renforcé les mesures existantes** et déployé de **nouveaux dispositifs** permettant de répondre à la situation: ce sont essentiellement les emplois d'avenir, les contrats de génération et les emplois francs.

Pour 2013, **l'enveloppe de contrats aidés préexistants a été accrue** : 28 700 contrats d'accompagnement à l'emploi ont été programmés sur le département du Nord, pour une durée plus longue. Ajoutés au 4 000 Contrats d'insertion dans l'emploi qui seront signés dans le département, ce sont 32 700 contrats aidés « classiques » qui auront été déployés. Là encore, le Département est partie prenante. Vous vous êtes engagés à participer au financement de 3 300 de ces contrats. Au 25 octobre, 2 630 contrats cofinancés ont été prescrits, soit 80 % de votre engagement.

Pour placer les jeunes sans qualification dans le circuit de l'emploi, le dispositif phare dont nous disposons, ce sont les **emplois d'avenir**. **L'enveloppe dévolue au département du Nord est de 4 745 emplois d'avenir jusqu'à la fin 2013**. Au 25 octobre, nous avons

prescrit 76 % (3600) de la cible. Il ne reste que quelques semaines pour remplir nos objectifs. Une vingtaine de jeunes sont employés aujourd'hui sur ces postes dans les services du Conseil général et dans les structures qu'il soutient. Sur la centaine envisagée, 40 ont été prescrits, 20 réalisés pour l'instant.

Vous vous êtes engagés aussi à cofinancer avec l'Etat 300 emplois d'avenir en faveur d'allocataires du RSA. Ce dernier engagement est particulièrement important : il a un effet incitatif majeur et les personnes concernées vivent dans des conditions précaires et sont souvent très éloignées de l'emploi. L'objectif est loin d'être atteint (85 prescriptions au 1.11.2013). Cet engagement doit cependant être tenu, malgré les difficultés. Nous y travaillons ensemble - services de l'Etat (Direccte), services du Département et missions locales. Le secteur marchand doit également contribuer à l'effort. Par un arrêté du 26 juillet, j'ai ouvert le dispositif à l'ensemble des entreprises du secteur marchand, sans condition de taille ni de secteur d'activités. En outre, les jeunes peuvent se voir indifféremment proposer un contrat à durée indéterminée ou un contrat à durée déterminée d'un an minimum avec pour l'employeur des obligations en terme de formation.

S'agissant des contrats de génération, près de 600 dossiers ont été reçus dans la région. C'est à Dunkerque, le 23 juillet dernier, que le Président de la République a pu parrainer un premier contrat de ce type dans le secteur de la métallurgie.

Depuis le mois de juillet, un nouveau dispositif d'aide aux entreprises a été créé pour les inciter à embaucher des jeunes issus des zones urbaines sensibles : **les emplois francs**. C'est une solution supplémentaire d'insertion pour ces jeunes, en cours d'expérimentation. Dans le département du Nord, il est expérimenté aujourd'hui sur les territoires de la Métropole. Un objectif de 150 emplois francs doit être réalisé à la fin de l'année. Le 23 septembre, le ministre délégué à la Ville a ouvert le dispositif à 30 nouvelles agglomérations dont Valenciennes-Métropole.

Voilà beaucoup de dispositifs et de mesures. Permettez-moi de signaler encore une mesure importante pour les jeunes, créée dans le cadre du Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale adopté au début de l'année par le Gouvernement : la création d'une « **garantie jeunes** » pour les moins de 25 ans. Cette garantie propose à ces jeunes en situation d'isolement et de grande précarité un accompagnement renforcé vers l'emploi et

l'autonomie, avec une allocation d'un montant équivalent au revenu de solidarité active pendant les périodes sans emploi ni formation.

L'ensemble de ces mesures devraient contribuer à inverser la courbe du chômage d'ici la fin de l'année. Je me suis engagé personnellement, avec mes collaborateurs, dans la réussite de ces dispositifs, avec l'ensemble des partenaires, collectivités territoriales, associations, grands comptes et les opérateurs de l'Etat. Je m'assure aussi régulièrement que les missions locales, qui sont en première ligne, sont en mesure de faire face aux difficultés qu'elles pourraient rencontrer. Nous obtenons les premiers résultats : **le nombre de jeunes chômeurs recule de 4,3 % depuis le début de l'année 2013 et de 1,2 % en un an** (alors qu'il a augmenté en France de 3,6 %). Il faut donc persévérer.

Pour faire repartir l'emploi dans le département, il faut aussi permettre aux entreprises de rebondir à la faveur du changement de conjoncture en leur donnant des facilités de financement. Deux mesures majeures du pacte de compétitivité y contribuent : le **crédit d'impôt compétitivité emploi** et la **création de BPI France**. L'ensemble des services concernés sont mobilisés pour que ces mesures soient opérationnelles sur notre territoire et connues des entreprises.

Il faut aussi **développer nos atouts** : la région est ouverte à l'internationale et attractive; elle a une longue tradition industrielle. Il faut organiser et structurer nos filières pour les adapter à la mondialisation. L'innovation est en tête de nos priorités. Dès 2012, les **comités stratégiques de filières** prévus par le pacte de compétitivité ont été mis en place dans la région pour l'automobile et le ferroviaire. L'Etat apporte son **soutien aux pôles de compétitivité** labellisés dans la région. Le **programme des investissements d'avenir**, porté par le Commissaire général à l'investissement Louis Gallois, à vocation à soutenir la recherche et le développement et instaurer un continuum de la recherche à la mise sur le marché. **54 projets portés par des acteurs de la région ont été sélectionnés et soutenus pour un montant de 483 millions d'euros**. De nouveaux projets sont candidats pour les quelque dix milliards qu'il reste à engager, comme celui d'Atrium Data, à Lille, qui vise à réduire les consommations des *data centers*.

Le gouvernement a annoncé **le 9 juillet un nouveau programme d'investissement d'avenir pour un montant de 12 milliards d'euros**, ciblé sur la recherche, la transition

énergétique et écologique et l'industrie. Il appartient aux acteurs de notre territoire de se mobiliser pour structurer et déposer leurs projets.

Une des grandes convictions du gouvernement, que je partage, c'est que le succès d'une stratégie de développement territorial repose sur une plus grande coopération entre les collectivités territoriales. Cela me conduit à évoquer brièvement la nouvelle génération de contrats de plan Etat-région et la programmation des fonds européens à la préparation desquels vous êtes associés.

3. Une nouvelle génération de contractualisation Etat-Collectivités territoriales

3.1. Contrat de plan 2015-2020

L'actuel contrat de projets avec la Région, qui court sur la période 2007-2013, n'est pas encore achevé. Il sera **prolongé en 2014**, pendant la préparation de la nouvelle programmation.

Le Premier Ministre a décidé, vous le savez, de lancer une **nouvelle génération de contrats de plans Etat-Régions, qui portera sur la période 2015-2020**, en deux exercices de programmation successifs, 2015-2017 et 2018-2020. Les Départements seront pleinement associés à leur préparation. J'ai reçu des instructions claires en ce sens.

Le Contrat de projet en cours correspondait à un **engagement de l'Etat de 817 millions d'euros**, aux côtés de ceux de la Région (1,8 milliard) et des deux Départements (460 millions), soit 3,076 milliards en tout. Il s'est ajouté à l'ensemble des interventions de l'Etat sur la même période : le plan de relance en 2008-2010 ou le programme de modernisation des itinéraires routiers, qui ont participé au développement de notre territoire.

Le contrat de projets a permis jusqu'ici de **belles réussites**, que ce soit la modernisation des installations agricoles (21 millions de part Etat, engagée à 85 %), la requalification des quartiers des anciennes cités minières ou les actions sur des sites sensibles comme les travaux lancés sur la Digue des Alliés de Dunkerque (5 millions). La politique relative aux transports et à la mobilité, pour une part Etat de 202 millions d'euros, a permis en particulier de réaliser une série d'infrastructures majeures et structurantes pour le développement territorial, comme la création de transport collectif en site propre dans le Hainaut-Cambrésis (avec le démarrage de la 3^e phase du tramway de Valenciennes), des travaux sur les voies navigables, le réseau ferroviaire, des aménagements portuaires.

Au cours de l'année 2014, la priorité sera donnée à l'achèvement des projets en cours. Puis un nouveau contrat sera engagé pour la période 2015-2020. Les actions s'articuleront autour de **cinq grandes thématiques** : 1. l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation ; 2. les filières d'avenir et l'usine du futur ; 3. la mobilité multimodale ; 4. la couverture du territoire par le très haut débit et le développement des usages du numérique ; 5. la transition écologique et énergétique.

Le plan comportera un **volet territorial**. Il intégrera les **futurs contrats de ville** que j'évoquerai plus tard. Il sera ouvert en outre aux territoires vulnérables subissant d'importantes restructurations économiques et à ceux confrontés à un déficit de services au public.

Quelques mots du calendrier. A partir de la feuille de route précise que nous adressera prochainement le gouvernement pour chacune des thématiques stratégiques, je conduirai **d'ici février 2014 un travail stratégique, avec l'ensemble des niveaux de collectivités concernés**, en particulier les Départements et les grandes agglomérations – vous y serez donc étroitement associés.

A partir de février 2014, nous entrerons dans la **phase de négociation contractuelle** proprement dite, pour laquelle les préfets recevront un mandat spécifique pour identifier les opérations, définir un premier calendrier et organiser la mobilisation de l'ensemble des dispositifs de droit commun. **L'objectif est de signer ces contrats au cours de l'été 2014.**

Pour la **thématique « mobilité multimodale »**, nous devons aller plus vite encore. Le ministre chargé des transports attend **pour le 1^{er} décembre au plus tard** une liste de propositions hiérarchisées, qui s'inscrive dans le cadre de référence du rapport de la commission Mobilité 21. Nous devons y travailler ensemble, pour parvenir à une vision stratégique partagée du territoire.

3.2 Une nouvelle génération de fonds européens

Dans la même perspective d'une collaboration accrue avec les collectivités territoriales, la gestion de la **nouvelle génération des fonds européens** sera largement décentralisée. Les Départements auront à gérer un tiers du FSE. Ils sont aussi associés à l'élaboration du programme opérationnel du FEDER que gèrera la Région. L'enveloppe attribuée au Nord-Pas-de-Calais est globalement stable par rapport à la période 2006-2013. C'est une bonne nouvelle. De même, le statut de région en transition obtenu par le Nord-Pas-de-Calais donnera davantage de souplesse à la programmation.

3.3. Les nouveaux contrats de ville

Vous le savez, une importante réforme de la politique de la Ville est engagée. La géographie prioritaire va être recentrée vers les quartiers les plus fragiles pour y consacrer des moyens accrus. Le principe du zonage va être abandonné au profit d'un périmètre unique de contractualisation intercommunal. Le nouveau contrat intégrera ainsi la programmation de l'Anru et les crédits de l'Acisé.

Lors de l'assemblée générale de l'ADF à Lille, à votre invitation, le ministre de la Ville a signé une convention avec l'association pour impliquer les Départements dans la mise en œuvre des nouveaux contrats de ville. Parmi les grands axes de cette convention figurent les politiques sociales, le travail social et l'accompagnement des publics, les politiques contractuelles infradépartementales, les politiques éducatives, la participation des habitants, la lutte contre les discriminations. C'est un chantier auxquels nous devons travailler ensemble pour élaborer des perspectives d'actions concrètes.

4. Un contexte budgétaire difficile

Le **contexte budgétaire**, nous le savons bien, est particulièrement difficile. Nous sommes tous concernés par la nécessité de réduire le déficit public. Le gouvernement s'est engagé à réduire de 15 milliards d'euros les dépenses publiques en 2014. L'Etat doit montrer l'exemple, et il le fait. Mais cet effort doit être partagé par les collectivités. Le projet de loi de finances prévoit donc une baisse de 1.5 milliard d'euros de l'enveloppe normée de la dotation globale de fonctionnement. Cette baisse est répartie entre les trois niveaux de collectivités : vous êtes concernés à hauteur de 32%, le bloc communal à hauteur de 56% et les régions pour 12%.

C'est un effort sans précédent demandé aux collectivités, le gouvernement en est bien conscient. Pour garantir une juste répartition de l'effort, le gouvernement a signé le 16 juillet dernier un pacte de confiance et de responsabilité avec les représentants des principales associations d'élus. Il s'est engagé à poursuivre le renforcement de la péréquation. Dans le projet de loi de finances de 2014, les dotations de péréquation augmentent au sein de la DGF, à hauteur de 119 millions d'euros. L'Etat entend également maintenir le soutien à l'investissement local. La dotation d'équipement des territoires ruraux et la dotation de développement urbain se situeront donc à leur niveau de 2013 et la dotation globale d'équipement des Départements sera augmentée de 2%.

Le gouvernement a en outre bien conscience que la progression des dépenses liées aux missions de solidarité exercées par les Départements se traduit pour la collectivité départementale par des tensions budgétaires. Dès 2012, un fonds de soutien a été créé par la loi de finances rectificative pour soutenir le financement de ces missions dans les départements les plus concernés. Le Département du Nord a ainsi bénéficié d'un soutien financier de 7,4 millions d'Euros au titre de la première section de ce concours.

L'Etat va plus loin encore dans le projet de loi de finances 2014 pour apporter une réponse au problème du financement des trois allocations individuelles de solidarité à la charge des Départements (allocation personnalisée d'autonomie, prestation de compensation du handicap, revenu de solidarité active). Il se propose en effet de transférer aux Départements l'intégralité des frais de gestion qu'il perçoit aujourd'hui au titre de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Cela correspondait à un montant de 829 millions d'euros en 2012. Il se propose aussi d'autoriser les Départements à relever le plafond des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) dont les Départements fixent le taux. Il est aujourd'hui de 3,8% : il pourrait être porté à 4,5% en 2014 et 2015. Enfin, le gouvernement s'engage à initier un travail sur la maîtrise des dépenses sociales.

5. Les transferts financiers de l'Etat dans la région

J'entends parfois parler de retrait de l'Etat ou de désengagement de l'Etat. J'espère vous convaincre, ce matin, que l'Etat est bien présent sur le territoire, aux côtés des collectivités territoriales. Les chiffres vont m'aider à le faire de manière très concrète.

A mon arrivée dans le Nord-Pas-de-Calais, comme je l'avais fait ailleurs, j'ai engagé un travail sur les **flux financiers entre l'Etat et notre territoire**. Je l'ai fait faire à l'échelle de la région. J'en ai confié la responsabilité aux experts de la DRFiP et à l'autorité incontestable de l'INSEE. Les chiffres sont compliqués à restituer car les choses ne sont plus territorialisées comme elles l'étaient par le passé, en particulier les flux financiers des entreprises. Il résulte de ce travail (je suis prêt à vous en fournir la méthodologie) que le poids financier annuel de l'Etat dans la région s'établit à 19,9 milliards d'euros en 2011, hors Sécurité sociale – on n'a compté en matière sociale que les dépenses relevant du budget de l'Etat. En contre-point, l'Etat a perçu 10, 5 milliards de recettes fiscales en Nord-Pas-de-Calais en 2011. Ce sont donc 9,4 milliards d'euros qui constituent l'apport net de l'Etat sur le territoire régional. Ce chiffre est considérable, même s'il est sans nul doute justifié par les

caractéristiques de la région, par ses besoins, par l'importance de sa population. Le même travail sur les effectifs, réalisé par l'INSEE, sur une commande Etat-Région, donne un résultat non moins significatif : 140 000 agents de l'Etat présents en 2010 dans le Nord-Pas-de-Calais, ce qui place la région dans la moyenne nationale, qui est de 26 fonctionnaires d'Etat pour 1 000 habitants. Le poids de l'Etat dans la fonction publique globale (329 600 fonctionnaires) est un peu inférieur à la moyenne nationale : 42,4 % contre 45,5 % pour la France entière. Mais l'explication, confirmée par l'INSEE, tient à la fois aux faibles effectifs militaires dans la région et à un niveau plus élevé qu'ailleurs de la fonction publique territoriale, à cause du nombre élevé de communes.

L'Etat et le Département travaillent de concert sur de très nombreux chantiers majeurs pour le territoire, en matière d'organisation territoriale, en matière d'équipement, de sécurité, de solidarité, de développement. Je souhaite laisser une large place à nos échanges, mais permettez-moi d'en aborder rapidement quelques-uns.

6. Réformes de l'organisation territoriale

Le 12 octobre dernier, ici même à Lille le Premier Ministre a réaffirmé avec force la pertinence d'un échelon départemental.

La cohérence et le caractère fondamental de votre mission première, assurer l'égalité des citoyens sur le territoire, a été réaffirmée. Cette prise de position forte du gouvernement est venue refondre les inquiétudes qu'aurait pu susciter la préparation des projets de réforme de la décentralisation. Ancien directeur général des collectivités territoriales au ministère de l'Intérieur, je suis particulièrement sensible aux enjeux des réflexions en cours sur l'organisation administrative territoriale de notre République. Mais cette organisation doit aussi savoir s'adapter aux évolutions contemporaines des territoires et de leur environnement.

C'est tout le sens du travail que nous avons mené ensemble pendant deux ans pour élaborer le **projet de rationalisation de la carte intercommunale dans le département du Nord**. A chaque étape, constamment, j'ai recherché le plus large consensus avec les membres de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI), avec son rapporteur général, M. Patrick MASCLET, mais aussi avec vous M. le Président. Je tiens de nouveau à saluer le travail de cette commission et le rôle essentiel que vous avez personnellement joué. Les communes et les intercommunalités ont également été associés, soit de manière

formelle tout au long de la procédure, soit de manière informelle. J'ai reçu tous les élus qui le souhaitent et les sous-préfets ont fait de même.

Nous avons su ensemble, préfet et élus, nous accorder sur les évolutions nécessaires. Les arrêtés correspondants ont été pris avant le 1^{er} juin 2013 et les fusions seront effectives au 1^{er} janvier prochain. C'est donc un chantier collectif, consensuel et au service des territoires que nous avons mené tous ensemble et je crois que nous pouvons nous en réjouir. Le Nord dispose pour l'avenir d'un maillage d'intercommunalités fortes capables de porter des équipes techniques et de financer des services collectifs.

C'est désormais aux élus de mettre en œuvre ces nouvelles intercommunalités. Je voudrais rappeler que cette démarche s'accompagne aussi d'une évolution dans la gouvernance se traduit par un renforcement de la démocratie locale. Pour la première fois en mars prochain, les citoyens, élisant le conseil municipal au scrutin de liste, éliront du même coup, au suffrage universel direct, les délégués communautaires.

Dans le cadre ouvert par la loi, les communes se sont systématiquement accordées du conseil communautaire délibérant qui siègera à l'issue des élections municipales. J'ai pris tout récemment les arrêtés correspondants.

Sachez que les services de l'Etat continueront à accompagner les intercommunalités et seront à leur disposition pour faire de cette réforme une belle réussite dans notre département.

7. Le plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale

La semaine dernière, Monsieur le Président, nous avons participé aux rencontres territoriales du **plan national de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale** à l'institut régional du Travail Social de Loos, en présence de l'inspection générale des affaires sociales qui est chargée de la mise en œuvre de ce plan. Nous connaissons tous l'ampleur du défi que représente la pauvreté dans le Nord-Pas-de-Calais : un taux de pauvreté de 19,5 % en 2010 ; un taux de chômage de 13,9 % au 2^e trimestre 2013 ; 288 000 allocataires de minima sociaux fin 2012. Des chiffres largement supérieurs à la moyenne nationale. Nous ne pouvons nous résigner à cette fatalité. Le plan adopté par le gouvernement vise à la fois à répondre à l'urgence sociale et à structurer la politique de solidarité sur le long terme.

L'élaboration de ce plan a mobilisé plus de 20 ministères et l'ensemble des acteurs des politiques de solidarité (services et opérateurs de l'Etat, collectivités territoriales, associations, bénéficiaires). Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, pour votre mobilisation. Nous disposons aujourd'hui d'un document riche, qui comporte de multiples actions et mesures sur la durée du quinquennat pour relever le défi de la pauvreté et de la précarité. Ces mesures portent tant sur l'accès au droit, l'emploi, le logement, la santé et l'inclusion bancaire que sur la gouvernance des politiques sociales. Il s'agit à présent, Monsieur le Président, de mettre en œuvre ce plan de façon opérationnelle et concrète. Nous devons nous y employer ensemble. Un comité départemental a été mis en place en juillet dernier. Vos compétences de droit commun font de vous un acteur majeur de la réussite de ce plan.

8. La réforme des wateringues

Parmi les nombreux projets d'aménagement et de développement que nous menons ensemble, un mot sur les **wateringues**. C'est un chantier important sur lequel les deux Départements sont particulièrement impliqués. Il avance et votre implication est précieuse. L'enjeu est considérable : il s'agit de créer les conditions de vie durable de 500 000 personnes vivant dans le polder. Le dispositif historique, largement porté par les Départements, a atteint ses limites physiques et financières. L'Etat a souhaité accompagner ces évolutions, en prenant part au tour de table financier des investissements et en animant la démarche d'ensemble. J'ai pu constater lors du comité plénier du 28 octobre dernier que la réforme de la gouvernance et du financement, qui est un point central, commençait à prendre forme : création d'un syndicat mixte, adaptation de la redevance actuelle, tour de table pour le financement de l'investissement. Le rôle moteur que vous jouez avec le Département du Pas-de-Calais dans ces négociations est fondamental. Vous pouvez compter sur la détermination de l'Etat à vos côtés pour faire réussir ce projet.

9. La politique de sécurité routière

Monsieur le Président, vous avez souhaité vous engager aux côtés de l'Etat dans la **politique de sécurité routière**. Cette participation se traduit concrètement par deux documents cadres : le document général d'orientation 2013-2017 relatif à la politique de sécurité routière, préparé avec la collaboration du Département et signé le 15 avril dernier en Préfecture du Nord – un comité de suivi se réunira d'ailleurs le 10 décembre prochain à l'initiative de mon directeur de cabinet ; une convention bilatérale Etat/Département pour ce

qui concerne la sécurité routière, mais aussi la coordination entre les services sur l'exploitation du réseau routier départemental. Nous coopérons aussi activement sur le dossier de l'homogénéisation des vitesses différenciées dans l'agglomération lilloise. Ce dispositif devrait pouvoir être étendu sur le réseau routier départemental que constituent la rocade nord-ouest (D 652) et la continuité de la voie rapide urbaine (D 656). J'ai plaisir à mentionner ce dossier, car les résultats sont particulièrement encourageants : les chiffres de l'accidentologie montrent un net de recul du nombre d'accidents (- 15%), de blessés (- 15%) et de morts sur la routes depuis un an (- 24% soit 53 tués contre 70 sur la même période 2012) ! Mais la vigilance doit rester constante, nous le savons.

10. La nouvelle stratégie de prévention de la délinquance

Autre thématique sur laquelle nous travaillons ensemble, la **prévention de la délinquance**. Le gouvernement a adopté en juillet dernier une nouvelle stratégie nationale de prévention de la délinquance pour la période 2013-2017. Cette stratégie fixe les orientations prioritaires pour les prochaines années et souhaite concentrer les efforts sur trois programmes d'actions ciblés sur

- les jeunes exposés à la délinquance ;
- la prévention des violences faites aux femmes et des violences intra-familiales, ainsi que l'aide aux victimes ;
- l'amélioration de la tranquillité publique.

Cette stratégie a vocation à être déclinée au niveau départemental, sur la base d'un état des lieux territorialisé de la délinquance et d'une concertation avec les partenaires du Conseil départemental de prévention de la délinquance, dont le Département assure la vice-présidence. Vous êtes en effet un acteur important dans le domaine de la prévention. Vous en assurez un financement substantiel en soutenant la prévention spécialisée. Suite à la réunion du Conseil départemental de prévention de la délinquance du 5 septembre, un projet de plan départemental est en cours de préparation, avec les contributions de l'ensemble des partenaires. Ce plan devra être finalisé pour la prochaine réunion du Conseil départemental fixé au 3 décembre et signé avant la fin de l'année. Nous souhaitons qu'il soit cosigné avec vous, pour marquer notre engagement commun. Il conviendra d'appliquer une méthode innovante dans les zones de sécurité prioritaire. J'aurais l'occasion de développer ce point lors des questions.

D'autres dossiers essentiels pour notre département auraient mérité d'être mentionnés dans cette intervention comme le canal Seine Nord ou l'avenir de la BA 103 à Cambrai. Je sais que vos questions me permettront d'y revenir. J'espère vous avoir convaincu que l'Etat est présent à vos côtés, au quotidien, pour répondre aux attentes de nos concitoyens sur le territoire.

Permettez de conclure sur un chantier qui s'ouvre pour les mois à venir. Je veux parler des commémorations du centenaire de la Grande Guerre. Le président de la République s'est exprimé à l'Elysée la semaine dernière pour ouvrir le cycle de commémorations. Il a rappelé que la Grande Guerre a profondément marqué le département du Nord tant par la présence du front que l'existence d'une zone occupée importante pour coordonner les nombreuses initiatives qui se manifestent.

J'ai installé un comité départemental du centenaire en novembre 2012. Les collectivités locales, les services de l'Etat, les représentants des pays belligérants et les associations d'anciens combattants ont pu présenter leurs actions et proposer 26 projets commémoratifs labellisés par la Mission du Centenaire. Je sais combien le Département du Nord est impliqué. Il a porté de nombreux dossiers, comme cette exposition itinérante qui fédère 10 musées de la région, sans compter les projets qu'il finance, comme la rénovation du Fort Leveau. Il s'implique dans la démarche d'inscription des sites funéraires au patrimoine mondial de l'Unesco que le président de la République a évoquée. Je pense aussi à la commémoration du mémorial de Notre Dame de Lorette dans le Pas-de-Calais le 11 novembre 2014 en l'honneur des 600 000 soldats morts au combat sur les champs de bataille du Nord-Pas-de-Calais.

Des réflexions sont aujourd'hui en cours pour lancer ce cycle commémoratif de manière solennelle avec tous les acteurs en début d'année prochaine. Nous travaillerons ensemble à ce que ces commémorations soient dignes de l'enjeu.